



Rapporteur : M. MARTIN

48754

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Décision Modificative n°2 - 2023

Le vendredi 17 novembre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme LEMONNE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 11h40.

La décision modificative n° 2 permet d'apporter des ajustements aux prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget pour en optimiser l'utilisation avant la clôture de l'exercice. Cette décision modificative s'inscrit dans un contexte de dégradation du marché immobilier qui se traduit par une évolution très défavorable des recettes des droits de mutation et qui rend l'équilibre budgétaire fragile.

Sur le volet des recettes, cette étape budgétaire se caractérise ainsi par une réduction des recettes de fonctionnement de plus de 16,7 millions d'euros liée principalement à une nouvelle révision à la baisse du produit des droits de mutation à titre onéreux. La forte diminution sur les derniers mois de la recette de ces droits encaissée, qui amplifie la tendance déjà perceptible depuis le début de l'année, conduit à revoir de nouveau la prévision de recette des droits de mutation à titre onéreux inscrite au budget, en la réduisant de 30 millions d'euros (après l'avoir réduite de 10 millions d'euros lors de la décision modificative n° 1), soit une recette prévisionnelle de droits de mutation à titre onéreux de 212 millions d'euros, contre une recette de droits de mutation à titre onéreux de 262 millions d'euros enregistrée en 2022.

Des produits supplémentaires sont cependant inscrits pour près de 13,3 millions d'euros et viennent compenser en partie seulement la chute des droits de mutation à titre onéreux. Certaines recettes fiscales sont ajustées à la hausse (+ 7,4 millions d'euros) au regard des dernières notifications, comme sur le reversement prévu au titre du fonds national de péréquation sur les droits de mutation à titre onéreux ou du dynamisme constaté sur la taxe spéciale sur les conventions d'assurance. 5,6 millions d'euros de dotations et participations complémentaires portant notamment sur une actualisation des concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie sont également inscrits. Enfin, 0,3 million d'euros de recettes diverses sont prévus, en particulier sur le secteur des recouvrements d'aide sociale.

Dans le même temps, les ajustements proposés sur les recettes d'investissement hors emprunt sont marginaux et se limitent à une hausse globale de 0,3 million d'euros. Ils portent principalement sur un report de remboursements attendus sur des opérations réalisées par le Département pour le compte de tiers compensé notamment par une augmentation des produits liés à la vente de biens immobiliers et l'inscription de financements prévus sur des projets d'équipement départementaux.

Sur les dépenses d'investissement, comme chaque année, à l'occasion de la dernière décision modificative, les crédits prévus sont revus pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations. Cette décision modificative n° 2 est notamment marquée par le report de 8,6 millions d'euros de crédits inscrits en matière de subventions d'équipement compte tenu d'un décalage dans la mise en œuvre de dispositifs ou de retards constatés dans la réalisation des projets financés. C'est le cas pour des opérations particulières, telles que le soutien à l'investissement des structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées (- 5,9 millions d'euros) ou le financement de la phase 2 du programme Bretagne Très Haut Débit de déploiement de la fibre optique sur le territoire (- 1,5 million d'euros).

Les crédits consacrés aux travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale sont également diminués au global de près de 8,3 millions d'euros en raison notamment du report de plus de 4,6 millions d'euros de crédits d'intervention sur les bâtiments, afin de les adapter à l'état d'avancement des opérations.

En dépenses de fonctionnement, sur le secteur de l'insertion, il est inscrit 4,6 millions d'euros de nouveaux crédits pour faire face principalement à des besoins supplémentaires sur les allocations du revenu de solidarité active et sur le fonds de solidarité logement.

Dans le même temps, il est nécessaire d'inscrire 3,2 millions d'euros de crédits complémentaires sur l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées en raison d'un nombre de bénéficiaires constaté depuis le début de l'année plus important que celui anticipé. Par ailleurs, sur le champ de la protection de l'enfance, il est prévu 1 million d'euros de crédits nouveaux au titre notamment du financement des établissements habilités au titre de l'aide sociale à l'enfance ou de la prise en charge par le Département des mineurs non accompagnés pour faire face à des besoins supplémentaires liés à une augmentation du nombre de jeunes arrivant sur le territoire.

Ces charges sont majoritairement financées par des propositions de réductions de dépenses par ailleurs. Ainsi, 3,5 millions d'euros de crédits sont restitués sur les frais d'énergie au regard des niveaux de consommation à ce stade de l'année, en raison de l'effet de l'amortisseur électricité et des économies de chauffage faites sur l'hiver 2023.

Compte tenu des éléments précités, ces diverses propositions se soldent par une diminution de près de 17 millions d'euros de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement et une réduction très limitée du recours prévisionnel à l'emprunt qui passe de 105,9 millions d'euros à 105,4 millions d'euros.

La situation synthétique de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2023 se présente comme suit:

	Dépenses				Recettes			
	BP+DM1 en M€	DM2 en M€	Crédits votés en M€	Variation	BP+DM1 en M€	DM2 en M€	Crédits votés en M€	Variation
Fonctionnement	1 056,37	+ 0,25	1 056,62	+ 0,0 %	1 181,93	- 16,74	1 165,19	- 1,4 %
<i>dont travaux en régie</i>					4,50	0,00	0,00	0,0 %
Investissement *	261,11	- 17,16	243,95	- 6,6 %	29,60	+ 0,35	29,95	+ 1,2 %
<i>dont production immobilisée</i>	4,50	0,00	4,50	0,0 %				
Total	1 317,48	- 16,91	1 300,57	- 1,3 %	1 211,54	- 16,39	1 195,14	- 1,4 %
Ajustement sur l'emprunt d'équilibre					105,94	- 0,52	105,42	- 0,5 %

* hors dette et reprise du résultat

I – UNE EVOLUTION DES RECETTES MARQUEE PAR UNE NOUVELLE REDUCTION IMPORTANTE DU PRODUIT DES DROITS DE MUTATION LIEE A LA CONJONCTURE IMMOBILIERE

1 – Les recettes de fonctionnement

Cette décision modificative enregistre une diminution des recettes de fonctionnement de 16 740,6 K€ en raison principalement d'une réduction de 30 000 K€ de la recette prévue au titre des droits de mutation. La dégradation du marché immobilier sur ces derniers mois laisse augurer, à ce stade, un net recul, de l'ordre de 20 %, du produit escompté par rapport à 2022 et amène à opérer une nouvelle baisse au budget visant à ramener la prévision à 212 000 K€ (contre 252 000 K€ prévus au budget primitif et 262 000 K€ encaissés en 2022).

Sur les autres postes de recettes, il est prévu une augmentation de 13 259,6 K€ portée essentiellement par des inscriptions nouvelles sur des recettes fiscales et des dotations et participations au regard notamment des notifications reçues depuis la précédente décision

modificative.

Ainsi, le montant du reversement prévu au titre du fonds de péréquation sur les droits de mutation à titre onéreux est revalorisé de 2 417,6 K€. Cet ajustement s'explique par la décision du comité des finances locales de ne pas mettre en réserve une partie des recettes qui alimentent le fonds cette année et de répartir l'intégralité de l'enveloppe entre les départements "bénéficiaires nets" en raison de l'évolution de la conjoncture immobilière et de la baisse des droits de mutation qui en résulte.

Sur les autres recettes fiscales, le produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance est réévalué de 4 000 K€ du fait de la progression constatée depuis le début de l'année et le produit des avances sur les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties est augmenté de 818,32 K€ compte tenu du dynamisme de la fiscalité locale et de la suppression des compensations de fiscalité. Par ailleurs, il est procédé à un ajustement à la hausse de 200 K€ du produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour au vu des montants reversés par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Sur les dotations et participations, il est proposé d'inscrire un montant de 2 747,94 K€ correspondant au soutien financier de l'Etat pour la mise en œuvre des actions programmées dans le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance. Il est également procédé à l'inscription de 878,48 K€ de financement de l'Etat au titre du maintien de la prise en charge des jeunes majeurs par l'Aide sociale à l'enfance.

Par ailleurs, en cohérence avec les notifications définitives, la décision modificative n° 2 intègre un ajustement à la hausse de 1 730 K€ des concours versés par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie dont une actualisation de 1 894,55 K€ de la dotation perçue pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées.

Les autres principaux ajustements budgétaires sur les recettes de fonctionnement portent sur les éléments suivants :

- l'inscription complémentaire de 334,75 K€ en recouvrements sur la sécurité sociale et les organismes mutualistes ;
- la diminution de 234 K€ de remboursements attendus du Service Unifié ou du Groupement d'Intérêt Public LABOCEA dans le cadre de la mise à disposition d'agents départementaux en raison d'une vacance de postes plus importante.

2 – Les recettes d'investissement

Les ajustements inscrits sur les recettes d'investissement hors emprunts sont marginaux et se limitent globalement à une hausse de 346,2 K€. Ils portent notamment sur l'augmentation de 431,64 K€ de financements attendus sur des opérations de travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale notamment sur le programme de réalisation des pistes cyclables à haut niveau de service. La dotation de soutien à l'investissement des Départements est également réévaluée de 236,5 K€ au vu des prévisions de versement d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, il est procédé à une augmentation de 318,27 K€ des produits escomptés dans la vente de biens immobiliers et de matériels. Il est également prévu 297,24 K€ de recettes supplémentaires relatives à des remboursements de dépenses d'investissement mandatées sur exercices antérieurs dont des avances sur des marchés de travaux pour cause de sous-traitance.

En revanche, les remboursements attendus sur des opérations réalisées par le Département pour le compte de tiers sont réduits de 698,49 K€.

II – UNE REDUCTION DES DEPENSES REELLES LIEE PRINCIPALEMENT A DES

REPORTS DE CREDITS EN INVESTISSEMENT EN RAISON DU DECALAGE DE REALISATION DE PROJETS SUBVENTIONNES OU D'OPERATIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE

COMMISSION 1
ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	22 653,99	- 484,61	22 169,38
11 – Mobilités	12 962,78	- 101,86	12 745,24
12 – Aménagement et développement des territoires	986,50	- 114,30	872,20
13 – Aménagement numérique du territoire	184,10	+ 19,05	203,15
14 – Tourisme	1 615,30	- 10,73	1 604,57
15 – Innovation, Attractivité, Europe	413,55	- 80,00	333,55
16 – Economie sociale et solidaire	461,00	0,00	461,00
17 – Agriculture	4 872,23	- 195,22	4 677,01
18 – Environnement	1 158,52	- 1,55	1 156,97
Crédits d'investissement	69 004,85	- 6 749,77	62 255,09
11 – Mobilités	48 270,11	- 4 686,94	43 583,17
12 – Aménagement et développement des territoires	7 120,33	+ 276,48	7 396,81
13 – Aménagement numérique du territoire	2 718,28	- 1 452,23	1 266,05
14 – Tourisme	398,90	+ 56,06	454,96
15 – Innovation, Attractivité, Europe	4 847,00	- 328,64	4 518,41
16 – Economie sociale et solidaire	5,00	0,00	5,00
17 – Agriculture	2 052,48	0,00	2 052,48
18 – Environnement	3 592,70	- 614,50	2 978,20
Total Environnement, Aménagement équilibré du territoire, Transitions	91 658,84	- 7 234,38	84 424,46

Encours d'autorisation de programme	298 814,06	- 1 711,29	297 102,77
11 – Mobilités	162 875,13	- 447,49	162 427,63
12 – Aménagement et développement des territoires	83 240,61	- 458,74	82 781,88
13 – Aménagement numérique du territoire	9 803,07	- 42,33	9 760,74
14 – Tourisme	800,60	- 11,53	789,07
15 – Innovation, Attractivité, Europe	21 643,11	0,00	21 643,11
17 – Agriculture	6 050,42	- 764,45	5 285,97
18 – Environnement	14 401,12	+ 13,26	14 414,38

Politique 11 – Mobilités

La réduction de 217,54 K€ des crédits de fonctionnement résulte notamment de la restitution de 292 K€ de crédits initialement prévus pour couvrir les dépenses de dépollution des eaux à proximité de la plateforme logistique départementale sur le site du Hil afin de les ajuster aux besoins réels. Par ailleurs, les crédits inscrits sur les dépenses d'électricité des centres d'exploitation routière sont diminués de 122 K€ au regard du niveau de consommation à ce stade de l'année.

En revanche, il est proposé un ajustement à la hausse de 90,86 K€ des crédits destinés au versement de la contribution au Service unifié pour faire face à l'augmentation de certaines charges de fonctionnement et notamment du coût des pièces détachées dans le cadre de la maintenance des véhicules du Département et du service départemental d'incendie et de secours. Il est également inscrit 51 K€ de crédits complémentaires sur la ligne dédiée à l'acquisition des vêtements de travail des agents départementaux gérée par le Service unifié en raison de la hausse des prix du marché.

La réduction de 4 668,94 K€ des crédits d'investissement s'explique notamment par le rephasage sur les exercices suivants de 2 200 K€ de crédits destinés à la réalisation du programme de mobilités inscrit au plan de relance en raison du décalage de certaines opérations lié à des retards dans l'obtention des autorisations environnementales ou dans les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets. 700 K€ de crédits consacrés aux études dans le cadre du plan « Mobilités 2025 » sont également reportés afin de les adapter aux dépenses qui seront effectivement réalisées cette année. De la même manière, 500 K€ de crédits inscrits pour la mise en œuvre du dispositif financier adossé aux pactes des mobilités locales sont rephasés sur les exercices ultérieurs afin de les ajuster aux besoins réels.

331,4 K€ de crédits destinés aux opérations de confortement des ponts de Port de Roche et Saint-Hubert sont reportés afin de les adapter à l'état d'avancement des études et travaux. De la même manière, des crédits à hauteur de 315,65 K€ consacrés au programme de construction des centres d'exploitation routière sont rephasés sur les exercices ultérieurs compte tenu du décalage de planning de certaines opérations.

Il est d'autre part restitué 335 K€ de crédits prévus pour le paiement des dernières situations de travaux de l'opération d'aménagement en 2 x 2 voies de l'axe Rennes-Redon au regard des dépenses qui seront effectivement réalisées cette année.

La diminution de 447,49 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement de la réduction de 385 K€ de l'enveloppe relative à l'aménagement en 2 x 2 voies de l'axe Rennes-Redon afin de l'ajuster aux montants définitifs des travaux. En revanche, sur l'opération de mise à 2 x 2 voies de l'axe Bretagne-Anjou, il est procédé à une revalorisation de 200 K€ de l'autorisation pluriannuelle pour permettre le lancement de travaux complémentaires de réfection. Il est par ailleurs proposé une diminution de 250,82 K€ de l'enveloppe affectée au programme de sécurisation du réseau routier départemental afin de l'ajuster aux montants des travaux effectivement engagés.

A contrario, l'autorisation de programme relative à l'opération de réhabilitation du Pont de Port de Roche est abondée de 325 K€ pour permettre notamment d'engager le marché de maîtrise d'œuvre d'ici la fin de l'année.

Il est d'autre part proposé à l'occasion de cette décision modificative d'ouvrir une nouvelle opération sous mandat portant sur la réalisation de travaux de signalisation sur les itinéraires cyclables de Bretagne traversant le territoire breillien et hors du domaine routier départemental.

Politique 12 – Aménagement et développement des territoires

Les crédits de fonctionnement diminuent de 114,3 K€ en raison principalement du report de

147,09 K€ de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale au regard des besoins réels de paiement.

L'augmentation des crédits d'investissement de 276,48 K€ s'explique principalement par le rephasage sur l'exercice de 322,5 K€ de crédits affectés au plan de soutien de projets locaux afin de répondre aux sollicitations de paiement des subventions.

En revanche, il est restitué ou reporté 73,48 K€ de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale destinés au financement des bâtiments communaux au regard du rythme de programmation des projets subventionnés.

La réduction de 458,74 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte d'un ajustement aux montants des aides effectivement attribuées des enveloppes sur les dispositifs de soutien aux territoires.

Par ailleurs, afin de permettre le financement de nouveaux projets déposés au Département dans le cadre du dispositif d'appel à projets portant sur la dynamisation des centres bourgs, il est proposé d'augmenter de 400 K€ l'enveloppe correspondante par redéploiement de crédits à partir de l'autorisation pluriannuelle destinée au fonds de solidarité avec les communes de moins de 2 000 habitants.

Politique 13 – Aménagement numérique du territoire

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 19,05 K€ est due au rephasage sur 2023 du versement du solde de la participation attribuée au syndicat mixte Mégalis Bretagne dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de montée en débit.

La diminution des crédits d'investissement de 1 452,23 K€ s'explique principalement par un report de 1 486,45 K€ de crédits affectés au financement du projet Bretagne Très Haut Débit afin de les ajuster au calendrier de déploiement des réseaux numériques.

La réduction de 42,33 K€ de l'encours d'autorisation de programme se justifie par un ajustement aux montants engagés de l'enveloppe destinée au financement des opérations de montée en débit réalisées par le syndicat mixte Mégalis Bretagne dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit.

Politique 14 – Tourisme

La baisse des crédits de fonctionnement de 10,73 K€ résulte du report de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale affectés au financement d'actions de promotion du tourisme au regard des besoins réels sur la fin d'année.

Les crédits d'investissement augmentent de 56,06 K€ en raison du rephasage sur l'exercice de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale alloués au développement touristique afin d'honorer le paiement de dossiers.

La diminution de 11,53 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique par un ajustement aux aides effectivement attribuées de l'enveloppe des contrats départementaux de solidarité territoriale dédiée au financement d'équipements à vocation touristique.

Politique 15 – Innovation, Attractivité, Europe

La réduction des crédits de fonctionnement de 80 K€ s'explique par le redéploiement sur 2024 de crédits inscrits initialement au titre du financement des pôles de compétitivité vers des projets de recherche.

Dans ce cadre, il est proposé de valider la création d'une autorisation d'engagement d'un montant de 85 K€ visant à optimiser la gestion budgétaire de ce dispositif et à soumettre les premiers

dossiers lors d'une prochaine commission permanente.

Les crédits d'investissement sont diminués de 328,64 K€ compte tenu du report de crédits dédiés au financement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du contrat de plan Etat-Région afin de les ajuster au rythme de réalisation des projets subventionnés.

Politique 17 – Agriculture

La réduction des crédits de fonctionnement de 195,22 K€ résulte notamment d'un report de 105 K€ de crédits inscrits au titre du dispositif de soutien aux agriculteurs face aux effets de la sécheresse pour tenir compte du phasage des actions et de leur paiement.

La subvention d'équilibre au budget annexe « Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies » fait l'objet d'une diminution de 90,22 K€ en raison d'ajustements effectués sur ce budget.

La diminution de 764,45 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique par un ajustement aux montants attribués de l'enveloppe relative au programme en faveur de l'agriculture.

Politique 18 – Environnement

La baisse de 1,55 K€ des crédits de fonctionnement porte sur un ajustement aux besoins réels des crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale destinés au financement d'actions environnementales.

Les crédits d'investissement sont diminués de 614,5 K€ en raison principalement du report sur 2024 de 514,5 K€ de crédits affectés aux opérations d'aménagement foncier à visée environnementale et plus particulièrement aux projets d'Aménagement foncier agricole forestier et environnemental de Mireloup et Landal afin de les adapter aux décalages de planning.

Les crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale destinés au développement de projets de mobilités durables sont décalés sur les exercices suivants à hauteur de 100 K€ pour tenir compte de l'état d'avancement des dossiers subventionnés.

L'augmentation de 13,26 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte essentiellement de la revalorisation de 20 K€ de l'enveloppe consacrée aux opérations d'aménagement foncier à visée environnementale afin de l'adapter aux coûts actualisés des travaux.

Il est à noter la proposition de création d'une autorisation d'engagement d'un montant de 235 K€ sur le budget annexe « Biodiversité et paysages » pour permettre la gestion de participations dans un cadre pluriannuel.

COMMISSION 2
PROTECTION DE L'ENFANCE ET EGALITE DES CHANCES

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	254 340,08	- 73,52	254 266,56
21 – Enseignement 2ème degré	34 197,93	- 1 474,82	32 723,11
22 – Autres cycles d'enseignement	144,00	0,00	144,00
23 – Culture	8 732,80	- 41,93	8 690,87
24 – Sport	3 210,71	- 84,06	3 126,65
25 – Jeunesse	1 481,80	- 83,57	1 398,23
26 – Famille, Enfance, Prévention	206 572,84	+ 1 610,85	208 183,69
Crédits d'investissement	59 262,29	- 1 480,10	57 782,19
21 – Enseignement 2ème degré	46 931,29	- 2 219,01	44 712,28
23 – Culture	4 208,42	+ 85,25	4 293,68
24 – Sport	4 986,22	+ 997,60	5 983,83
25 – Jeunesse	425,34	- 66,50	358,85
26 – Famille, Enfance, Prévention	2 711,01	- 277,45	2 433,56
Total Protection de l'enfance et Egalité des chances	313 602,37	- 1 553,63	312 048,75

Encours d'autorisation de programme	216 491,47	+ 25 315,63	241 807,10
21 – Enseignement 2ème degré	183 827,63	+ 17 755,02	201 582,65
23 – Culture	10 901,65	- 77,20	10 824,45
24 – Sport	13 623,67	+ 318,87	13 942,54
25 – Jeunesse	559,06	- 36,37	522,70
26 – Famille, Enfance, Prévention	7 579,46	+ 7 355,30	14 934,76

Politique 21 – Enseignement 2ème Degré

La réduction des crédits de fonctionnement de 1 474,82 K€ résulte principalement de la restitution de 1 030 K€ de crédits inscrits au titre des dépenses d'énergie compte tenu d'un niveau de consommation moindre que celui anticipé (notamment lié à l'effet de l'amortisseur électricité).

Par ailleurs, il est proposé une diminution de 117,37 K€ des crédits inscrits au titre de l'aide à la restauration scolaire des collèges afin de les ajuster aux effectifs réels des élèves demi-pensionnaires boursiers. Les crédits de participations aux charges de fonctionnement des établissements sont réduits de 109 K€ afin de les ajuster aux besoins réels d'ici la fin de l'exercice. De la même manière, il est procédé au report de 178,58 K€ de crédits destinés à l'accompagnement de projets de mobilité européenne des collégiens bretonnais dans le cadre du programme « Erasmus plus » compte tenu du niveau de réalisation à ce stade de l'année et du fait que le Département ne financera plus ce dispositif pour les collèges privés en raison de l'accréditation de la direction diocésaine de l'enseignement catholique.

La réduction de 2 219,01 K€ des crédits d'investissement s'explique notamment par le report de 1 252 K€ de crédits alloués au programme de rénovation thermique de plusieurs collèges lié principalement au décalage des études de maîtrise d'œuvre. De la même manière, 1 421,54 K€ de crédits affectés aux projets de restructuration et d'extension des collèges sont rephasés sur les exercices suivants afin de les adapter aux calendriers d'avancement. Ces reports de crédits portent notamment sur les opérations de réhabilitation des collèges les Rochers Sévigné à Vitré, Pierre de Dreux à Saint-Aubin du Cormier, du Querpon à Val d'Anast et de la cité scolaire de Combourg.

En revanche, il est proposé d'inscrire 317,35 K€ de crédits complémentaires destinés à l'achat de matériels de cuisine des collèges pour répondre aux besoins d'ici la fin de l'année. Il est

également prévu l'ajout de 142,58 K€ de crédits supplémentaires pour permettre l'acquisition de mobiliers scolaires. Par ailleurs, sur le plan numérique éducatif, il est procédé au rephasage sur l'exercice de 345,21 K€ de crédits pour permettre l'acquisition d'équipements informatiques complémentaires dès cette année.

La hausse de l'encours d'autorisation de programme de 17 755,02 K€ s'explique principalement par une revalorisation de 12 273,74 K€ des enveloppes relatives au programme de rénovation thermique des collèges afin de les calibrer aux coûts prévisionnels des travaux. De la même manière, il est proposé d'augmenter pour un montant consolidé de 2 725,37 K€ certaines autorisations de programme portant sur des projets de restructuration et d'extension des collèges afin de les ajuster aux coûts réels des opérations. Il est également proposé d'abonder de 2 261,16 K€ l'autorisation de programme consacrée au plan d'amélioration des collèges pour permettre le lancement de nouvelles interventions d'ici la fin de l'année.

Politique 23 – Culture

La baisse de 41,93 K€ des crédits de fonctionnement correspond principalement à la restitution de 43,54 K€ des crédits de subventions dans le cadre du « Plan Musiques » du fait d'un nombre de musiciens intervenants inférieur à celui initialement prévu et à une réduction de 30 K€ des crédits inscrits au titre des aides à l'emploi dans les bibliothèques pour lesquelles les sollicitations sont moindres.

A l'inverse, il est rephasé sur l'exercice 23,75 K€ de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale en faveur des actions culturelles pour permettre d'honorer le paiement de dossiers.

La hausse des crédits d'investissement de 85,25 K€ résulte principalement du rephasage sur l'année de 312,11 K€ de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale destinés au financement d'équipements culturels pour permettre d'honorer le règlement de dossiers.

50 K€ de crédits de subventions inscrits au titre du financement des équipements associatifs culturels sont reportés pour tenir compte des besoins réels de paiement d'ici la fin de l'année.

56,5 K€ de crédits affectés à l'opération d'aménagement des Archives sont par ailleurs décalés sur les exercices suivants au vu de l'état d'avancement des travaux. Il est également restitué 50,37 K€ de crédits prévus sur le projet de rénovation du musée Manoli au regard des besoins réels sur la fin de l'exercice.

La réduction de 77,2 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique essentiellement par la diminution de 63 K€ de l'enveloppe consacrée à l'opération de rénovation du musée Manoli afin de l'ajuster aux montants actualisés des travaux.

Politique 24 – Sport

La diminution de 84,06 K€ des crédits de fonctionnement résulte principalement de la restitution de 115,17 K€ de crédits destinés au fonctionnement du stade Robert Poirier dont 82 K€ au titre des dépenses d'énergie afin de les adapter aux besoins réels.

En revanche, il est proposé une augmentation de 33,8 K€ des crédits en matière de subventions portant principalement sur une majoration de 35 K€ de la subvention annuelle allouée au Comité départemental olympique et sportif pour permettre notamment de couvrir les frais engendrés par la gestion du bâtiment de la Maison départementale des sports. Ce dossier sera soumis à l'examen de la commission permanente de novembre.

Les crédits d'investissement augmentent de 997,6 K€ en raison principalement du rephasage sur l'année de 783,6 K€ de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale destinés au financement des bâtiments et équipements sportifs territoriaux au vu des perspectives de demandes de paiement d'acomptes attendues d'ici la fin de l'année. Il est par ailleurs proposé d'

inscrire 200 K€ de crédits complémentaires au titre du soutien des équipements sportifs communaux afin de répondre à des nouvelles sollicitations de financement.

La révision à la hausse de 318,84 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte essentiellement d'une revalorisation de 300 K€ de l'enveloppe relative au financement des équipements sportifs communaux actuellement insuffisante pour permettre d'instruire de nouveaux dossiers d'ici la fin de l'année.

Politique 25 – Jeunesse

La baisse des crédits de fonctionnement de 83,57 K€ correspond à un ajustement en matière de subventions et de participations. 60 K€ de crédits inscrits sont restitués au titre du financement d'actions de formation des jeunes dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté afin de les ajuster aux besoins réels. Les crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale sont également reportés à hauteur de 13,07 K€ au vu des perspectives de demandes de paiement sur la fin de l'année.

La réduction de 66,5 K€ des crédits d'investissement et de 36,37 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte d'un ajustement aux montants attribués des crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale destinés au financement de projets accueillant des jeunes.

Politique 26 – Famille, Enfance, Prévention

Les crédits de fonctionnement enregistrent une hausse de 1 610,85 K€ en raison principalement de l'inscription de 1 021,1 K€ de crédits complémentaires sur le champ de la protection de l'enfance. 500 K€ supplémentaires seront ainsi dédiés au financement des établissements habilités au titre de l'aide sociale à l'enfance dont 350 K€ destinés à soutenir exceptionnellement le centre départemental de l'enfance en raison d'une situation financière particulièrement fragile.

Il est par ailleurs proposé d'inscrire 100 K€ de crédits supplémentaires sur les lignes de frais de séjour des enfants pour financer la recherche de solutions transitoires d'hébergement en attendant l'ouverture de nouvelles places d'accueils dans des lieux de vie. Une augmentation de 100 K€ est enregistrée sur les crédits destinés aux frais de transport des enfants accueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Pour permettre la prise en charge des mineurs non accompagnés et faire face au rythme des arrivées, il est également nécessaire d'augmenter de 300 K€ certaines lignes budgétaires et plus particulièrement celles relatives aux secours d'urgence et aux frais d'hébergement à l'hôtel.

A l'inverse, il est proposé un ajustement à la baisse de 190 K€ de la rémunération des assistant.es familiaux.ales au regard du niveau de réalisation à ce stade de l'année.

Sur le volet de la protection maternelle et infantile, il est proposé d'inscrire 544,5 K€ de crédits nouveaux destinés à l'achat et la livraison du vaccin contre le papillomavirus dans le cadre de l'organisation de la campagne de vaccination dans les collèges déléguée au Département. A ce titre, la convention de partenariat et de financement sera soumise à l'examen de la commission permanente de novembre.

La réduction de 277,45 K€ des crédits d'investissement s'explique essentiellement par le report de 500 K€ de crédits alloués au financement des travaux réalisés sur les établissements habilités à l'aide sociale à l'enfance afin de les adapter à l'état d'avancement des projets subventionnés.

En revanche, il est proposé d'inscrire 222 K€ de crédits complémentaires pour couvrir le surcoût de l'opération de déconstruction de bâtiments et d'installation de modulaires sur le site du service mesure des essais routiers à Saint-Jacques-de-la-Lande destinés à l'hébergement des mineurs non accompagnés.

La hausse de 7 355,3 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique essentiellement par l'augmentation de 7 350 K€ de l'enveloppe relative à l'acquisition et l'aménagement de structures d'hébergement pour l'accueil des mineurs non accompagnés en prévision de nouveaux projets d'achat de locaux.

**COMMISSION 3
SOLIDARITES ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	485 869,70	+ 3 791,62	489 661,32
31 – Personnes handicapées	184 342,81	- 1 599,38	182 743,43
32 – Personnes âgées	159 186,78	+ 797,52	159 984,30
33 – Insertion	140 208,33	+ 4 602,79	144 810,82
34 – Actions sociales diverses	518,64	0,00	518,64
35 – Coopération et solidarité internationales	1 020,00	- 0,81	1 019,20
36 – Logement	524,14	+ 0,50	523,64
37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations	69,00	- 9,00	60,00
Crédits d'investissement	35 488,62	- 7 478,53	28 010,09
31 – Personnes handicapées	4 318,26	- 1 643,87	2 674,38
32 – Personnes âgées	5 748,85	- 4 304,29	1 444,56
33 – Insertion	780,48	0,00	780,48
34 – Actions sociales diverses	3 512,29	- 284,47	3 227,82
35 – Coopération et solidarité internationales	59,21	0,00	59,21
36 – Logement	21 009,54	- 1 245,90	19 763,64
37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations	60,00	0,00	60,00
Total Solidarités et Lutte contre les exclusions	521 358,33	- 3 686,91	517 671,41

Encours d'autorisation de programme	121 925,28	- 9 321,25	111 604,03
31 – Personnes handicapées	10 940,21	- 5 272,00	5 668,21
32 – Personnes âgées	19 300,41	- 5 327,09	13 973,33
33 – Insertion	1 096,54	0,00	1 096,54
34 – Actions sociales diverses	13 295,21	+ 1 867,73	15 162,94
35 – Coopération et solidarité internationales	60,35	0,00	60,35
36 – Logement	77 172,56	- 589,89	76 582,67
37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations	60,00	0,00	60,00

Politique 31 – Personnes en situation de handicap

La diminution de 1 599,38 K€ des crédits de fonctionnement porte notamment sur une réduction de 1 199,38 K€ des crédits affectés au transport des élèves en situation de handicap en raison d'un moindre besoin sur la fin de l'année. De la même manière, il est restitué 300 K€ de crédits destinés à favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de handicap et 100 K€ de crédits alloués au financement de projets éligibles à l'aide à la vie partagée afin de les ajuster aux besoins réels.

Les retards constatés dans le lancement des opérations de construction et de rénovation des établissements d'accueil des personnes en situation de handicap initialement programmées cette année en raison de l'augmentation du coût des travaux et du renchérissement des taux d'intérêt conduisent à une réduction de 1 643,87 K€ des crédits d'investissement et de 5 272 K€ de l'encours d'autorisation de programme sur l'enveloppe destinée au financement de ces projets.

Politique 32 – Personnes âgées

La hausse des crédits de fonctionnement de 797,52 K€ s'explique principalement par l'inscription de 3 245 K€ de crédits supplémentaires sur les lignes destinées au versement de l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées en raison d'un nombre de bénéficiaires constaté sur 2023 plus important que celui anticipé.

Cette augmentation est partiellement compensée par une réduction de 1 280 K€ des crédits dédiés aux frais en établissement d'hébergement et de 965 K€ de crédits destinés à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées au regard du niveau de réalisation à ce stade de l'année.

La diminution de 4 304,29 K€ des crédits d'investissement et de 5 327,09 K€ de l'encours d'autorisation de programme sur l'enveloppe relative au financement des opérations de construction et de restructuration des structures pour personnes âgées résulte du report de projets initialement programmés cette année du fait de la hausse du coût des travaux et de l'évolution défavorable des taux d'intérêt.

Politique 33 – Insertion

Sur ce secteur, les crédits de fonctionnement augmentent de 4 602,79 K€ en raison notamment de l'inscription de 2 150 K€ de crédits complémentaires au titre des allocations de revenu de solidarité active pour tenir compte de la hausse du nombre de bénéficiaires constatée depuis le début de l'année et de la revalorisation du montant forfaitaire mensuel intervenu courant 2023.

D'autre part, les crédits destinés au financement du fonds de solidarité logement sont majorés de 2 370 K€ suite à la décision prise lors de la commission permanente d'octobre dernier d'abonder le dispositif pour permettre d'assurer l'instruction et le paiement des demandes d'aides financières jusqu'à la fin de l'année.

Politique 34 – Actions sociales diverses

La baisse des crédits d'investissement de 284,47 K€ s'explique essentiellement par le report ou la restitution de 259,57 K€ de crédits affectés au programme de construction et de restructuration des espaces sociaux communs afin de les caler à l'état d'avancement réel des opérations.

La revalorisation de 1 867,73 K€ de l'encours d'autorisation de programme correspond principalement à la création d'une nouvelle enveloppe d'un montant de 1 400 K€ au titre du projet d'acquisition des locaux hébergeant les services du centre départemental d'action sociale situé à Chartres-de-Bretagne qui sera présenté à la commission permanente de novembre.

Il est par ailleurs proposé d'augmenter de 357 K€ l'autorisation de programme relative à la construction de l'espace social commun sur le quartier de Maurepas à Rennes afin de l'ajuster au

coût réel de l'opération.

Politique 36 – Logement

Les crédits d'investissement sont diminués de 1 245,9 K€ en raison principalement d'un ajustement aux besoins réels de paiement des crédits destinés aux différents dispositifs mis en place dans le domaine de l'habitat au regard de l'état d'avancement des dossiers subventionnés. Sont reportés 1.000 K€ de crédits inscrits au titre du financement des programmes de renouvellement urbain de Rennes Métropole et de Saint-Malo Agglomération afin de les ajuster à la programmation et 700 K€ de crédits alloués au développement de l'offre de logement locatif social pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations financées. De la même manière, il est proposé de décaler sur les exercices suivants 171,37 K€ de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale affectés au financement de l'habitat afin de les ajuster aux besoins réels de paiement.

En revanche, 610 K€ de crédits destinés à l'accompagnement financier de Néotoa dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2022-2025 sont rephasés sur l'exercice pour permettre le financement du surcoût de certaines opérations et tenir compte de l'état d'avancement de la programmation.

Politique 37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations

La réduction de 9 K€ des crédits de fonctionnement résulte principalement d'un ajustement aux besoins réels sur la fin de l'année des crédits destinés à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux droits des femmes.

COMMISSION 4 FINANCES, CITOYENNETE, MOYENS DES SERVICES

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	293 502,73	- 2 984,57	290 518,16
40 – Ressources humaines	184 639,90	- 293,00	184 346,90
41 – Finances, Moyens des services	71 678,04	- 1 662,23	70 015,81
42 – Sécurité	37 184,79	- 1 029,34	36 155,45
Crédits d'investissement	92 854,28	- 1 451,51	91 402,77
40 – Ressources humaines	113,20	0,00	113,20
41 – Finances, Moyens des services	85 037,59	- 799,50	84 238,09
42 – Sécurité	7 703,50	- 652,01	7 051,49
Total Finances, Citoyenneté, Moyens des services	386 357,01	- 4 436,08	381 920,93
Encours d'autorisation de programme	64 953,07	+ 4 315,02	69 268,09
40 – Ressources humaines	146,65	0,00	146,65
41 – Finances, Moyens des services	41 975,27	+ 3 471,47	45 446,74
42 – Sécurité	22 831,15	+ 843,55	23 674,70

Politique 40 – Ressources humaines

Sur les crédits de fonctionnement, il est proposé une réduction de 293 K€ des crédits inscrits au titre des frais de personnel des groupes d'élus compte tenu du niveau de réalisation à ce stade de

l'année.

Sur cette politique, il est par ailleurs proposé l'ouverture d'une nouvelle autorisation d'engagement d'un montant de 108 K€ pour permettre d'engager dès cette année les premières actions de formation de jeunes, soit apprenti.es soit demandeur.euses d'emplois soit stagiaires, accueilli.es dans les services départementaux depuis cette rentrée.

Afin de finir de constituer la cellule d'appui au remplacement positionnée au sein de l'agence de Rennes, qui intervient pour assurer le remplacement temporaire de travailleurs sociaux, il est proposé de créer 5 supports budgétaires de travailleurs sociaux Aide sociale à l'enfance au tableau des emplois. Ces créations de postes seront financées par la diminution de l'enveloppe renfort remplacement de l'agence de Rennes.

Politique 41 – Finances, Moyens des services

Les crédits de fonctionnement sont diminués de 1 662,23 K€ du fait principalement d'une baisse de 1 079 K€ des lignes liées aux dépenses d'énergie des bâtiments de services au regard des niveaux de consommation depuis le début de l'année liés à l'effet de l'amortisseur électricité.

Par ailleurs, il est proposé une réduction de 389,37 K€ du prélèvement au titre du fonds de péréquation fondé sur les droits de mutation à titre onéreux pour tenir compte du montant définitivement notifié.

D'autre part, une diminution de 200 K€ des crédits inscrits est intégrée au titre des frais financiers afin de les ajuster aux besoins réels sur l'exercice.

En revanche, il est à noter l'inscription d'une dotation complémentaire de 103,16 K€ sur la provision constituée pour faire face au risque de non recouvrement des sommes réclamées à l'association Espace Kiêthon correspondant aux échéances bancaires réglées par le Département en 2023 dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt accordée à la structure.

Il est également proposé d'ajuster la provision pour créances douteuses déterminée par l'application d'un taux de dépréciation de 15 % sur le stock actualisé des restes à recouvrer de plus de 2 ans transmis par la Payeuse départementale et d'inscrire une dotation complémentaire de 35,68 K€ par rapport à la provision déjà constituée.

La baisse des crédits d'investissement de 799,5 K€ s'explique notamment par le report de crédits affectés aux dépenses informatiques pour un montant global de 810,06 K€.

Il est notamment décalé sur l'année prochaine 896,25 K€ de crédits inscrits au titre de la mise en œuvre de la feuille de route numérique au regard de l'état d'avancement de certains projets. 310,58 K€ de crédits destinés au maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information sont par ailleurs reportés afin de les ajuster aux besoins réels d'ici la fin de l'année.

Il est cependant proposé de rephaser sur l'exercice 2023 des crédits à hauteur de 503,47 K€ initialement prévus sur 2024, au titre du renouvellement du parc de matériel informatique et notamment des PC portables afin de répondre aux besoins des services.

Par ailleurs, il est procédé au report de 399,89 K€ de crédits destinés au programme de maintenance des bâtiments des services au regard de l'état d'avancement de certaines interventions.

A l'inverse, il est proposé de rephaser sur 2023 400 K€ de crédits initialement projetés sur 2024, affectés au financement des projets retenus dans le cadre du budget participatif départemental afin de permettre le versement des premiers acomptes.

L'encours d'autorisation de programme est augmenté de 3 471,47 K€ en raison notamment de la création d'une nouvelle autorisation pluriannuelle à hauteur de 2 493 K€ destinée au suivi du

projet d'aménagement transitoire de l'Hôtel du Département.

Par ailleurs, l'enveloppe relative au plan de maintenance des bâtiments des services est abondée de 1 085 K€ pour permettre d'engager de nouvelles interventions dès le début d'année prochaine.

Politique 42 – Sécurité

La réduction de 1 029,34 K€ des crédits de fonctionnement résulte principalement d'un ajustement à la baisse de 1 220 K€ des crédits destinés aux dépenses d'énergie sur les centres d'incendie et de secours compte tenu d'un niveau de consommation moindre que celui anticipé lié à l'effet de l'amortisseur électricité.

En revanche, il est inscrit 120,7 € K€ de crédits complémentaires sur les dépenses de maintenance et d'entretien des centres d'incendie et de secours afin de les adapter aux besoins réels d'ici la fin de l'année.

La réduction de 652,01 K€ des crédits d'investissement s'explique notamment par le décalage sur les exercices suivants de 376,5 K€ de crédits affectés à l'acquisition de centres d'incendie et de secours communaux. Il est également reporté 367,51 K€ de crédits destinés au programme de construction et de restructuration des centres d'incendie et de secours afin de les ajuster à l'état d'avancement des opérations.

Il est également proposé l'inscription de 101,75 K€ de crédits complémentaires sur le plan de maintenance des casernes pour permettre la réalisation de travaux d'ici la fin de l'année.

La revalorisation de l'encours d'autorisation de programme de 843,55 K€ résulte notamment de l'augmentation de 363,74 K€ de l'enveloppe destinée à la réalisation des locaux de la plateforme logistique départementale occupés par le Service Unifié afin de l'ajuster au coût définitif de l'opération. Il est également proposé d'augmenter de 296 K€ les autorisations pluriannuelles relatives aux projets de construction des centres d'incendie et de secours sur les communes de Retiers et Baulon pour tenir compte du coût actualisé des travaux.

Décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 2023 du budget principal détaillé dans le tableau ci-joint et les documents budgétaires ; le vote est effectué suivant la nomenclature budgétaire au niveau du chapitre ;

- d'approuver la décision modificative n°2 2023 des budgets annexes « Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies » et « Biodiversité et paysages » tel qu'il figure dans les documents budgétaires et dont les montants sont synthétisés dans les tableaux joints ;

- d'approuver les autorisations de programme et d'engagement telles qu'elles sont présentées dans les états annexés à la décision modificative ;

- d'approuver la création des autorisations de programme et d'engagement millésimées 2023 suivantes :

. Budget principal :

Code	Objet	Encours
ESRIF048	Financement Projets de recherche	85 000,00 €
FORMF003	Formation Apprentis	108 000,00 €
BATII170	Acquisition CDAS	1 400 000,00 €
BATII171	Aménagements transitoires Hôtel du Département	2 493 000,00 €

. Budget annexe « Biodiversité et paysages » :

Code	Objet	Encours
SENSF012	Participations ENS	235 000,00 €

- d'ouvrir l'opération sous mandat n° 458114 « Jalonnement véloroutes » ;
- d'inscrire une dotation complémentaire d'un montant de 103 155,12 € à la provision pour dépréciation des actifs circulants constituée pour faire face au risque du non recouvrement d'une créance auprès de l'association Espace Kiêthon (imputation 68-01-6817) ;
- d'ajuster la provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer de plus de 2 ans issus de l'état actualisé des créances transmis par la Payeuse départementale et d'inscrire une provision complémentaire d'un montant de 35 676,93 € (imputation 68-01-6817) ;
- d'approuver la création des supports budgétaires suivants au tableau des emplois :

Intitulé	Nombre	Catégorie	Cadre d'emplois
Travailleurs sociaux ASE	5	A	Filière sociale, cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

Vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 22

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 29 novembre 2023

ID : AD20230225

Pour extrait conforme